



Par Jean Dansereau, directeur général

Le Bulletin de retour!

Le Pavillon du Parc reprend aujourd'hui la diffusion d'un bulletin après plusieurs années d'absence. «Le Bulletin» sera dorénavant une publication électronique que vous pourrez consulter à l'écran de votre ordinateur. Il adopte néanmoins une forme compatible à l'impression pour ceux qui préfèrent le format papier. Il sera publié trois fois l'an : automne, hiver et printemps. Il vise principalement à informer notre clientèle et leurs familles des programmes, initiatives et réalisations du Pavillon, mais se veut également un outil de diffusion de sujets d'approfondissement ou d'actualité.

Sa distribution rejoindra également nos employés et nos partenaires : autant ceux du réseau de la santé et services sociaux, que du secteur municipal, scolaire ou universitaire ainsi que ceux de la sphère économique.

Le comité de direction s'adressera directement à vous dans cette rubrique sur une base régulière. Cette rubrique permettra de vous transmettre des informations, réflexions ou opinions sur divers aspects de la mission, de la vision ou autres thématiques qui rejoignent notre réalité ou celle de la clientèle.

C'est dans cet esprit que vous trouverez dans «Le Bulletin», notamment, un article sur certains fondements qui ont présidé à la redéfinition de nos offres de services en 2011. Nos offres de services par parcours de vie ont déjà transformé plusieurs aspects de notre organisation et la nécessité de cohérence en amènera d'autres. «Le Bulletin» sera un véhicule privilégié pour faire connaître le rationnel présidant à nos choix.

Dans ce premier numéro, vous trouverez également un article substantiel permettant de dégager une première perspective longitudinale sur le déploiement des programmes ICI (Intervention comportementale intensive) et IPI (Intervention précoce intensive). Nous avons également choisi de faire écho à certaines préoccupations autour du projet de loi 10 qui vient profondément modifier la structure de notre réseau en créant des Centres intégrés de santé et services sociaux (CISSS).

Plusieurs collaborateurs différents concourent à enrichir le contenu de ce bulletin. Leur contribution vise à permettre une meilleure connaissance d'initiatives que nous jugeons importante, une plus grande sensibilisation à des enjeux touchant la qualité des services ou une meilleure compréhension de la réalité dans laquelle nous évoluons.

Bonne lecture à tous! Nous serons très heureux de recevoir vos commentaires.



Par Stéphane Rodier, APPR

La gestion des risques au Pavillon du Parc bilan mi-année 2014-2015

La sécurité des services figure parmi les priorités du Pavillon du Parc. La gestion des risques est orientée vers la sécurité des services et sa visée est de nature préventive. On veut réduire les risques qu'une situation causant des dommages se produise ou alors en limiter les conséquences lorsque les risques se réalisent. Lorsqu'un événement accidentel survient, on veut éviter de répéter les mêmes erreurs et que l'accident survienne à nouveau.

Les données issues des deux premiers trimestres de la gestion des risques de l'année 2014-2015 révèlent une diminution du nombre d'accidents avec conséquence déclarée, passant de 225 événements lors des deux premiers trimestres de l'an passé à 176 cette année. Il est possible que les améliorations apportées afin de réduire la récurrence d'incidents et d'accidents sans conséquence aient pour effet de diminuer le nombre d'accidents avec conséquence. Les événements sont déclarés de façon proactive dès qu'une situation à risque est découverte et ce, au profit de l'instauration d'actions d'amélioration qui préviennent l'avènement d'accidents avec conséquence. Au total, 362 événements sans conséquence étaient déclarés l'an dernier alors que cette année on en dénombre 422.

On constate que la majorité des événements déclarés proviennent des milieux RAC. Ceci sous-tend que l'établissement est davantage au fait de ce qui se déroule dans ce type de milieu de vie et qu'il est davantage en mesure d'y agir dans une logique préventive. On observe une hausse de déclarations provenant des milieux RI et RTF or, une sensibilisation accrue se déploie quant à l'importance que ces milieux déclarent davantage.

On observe une diminution d'accidents avec conséquence n'ayant pas été divulgués. Rappelons-nous que c'est par souci de transparence, de franche discussion et compte tenu d'obligations en ce sens que les accidents avec conséquence se doivent d'être divulgués rapidement. L'an dernier, 53 divulgations non reçues ont été inventoriées lors des deux premiers trimestres et ce nombre diminue à 19 cette année lors des deux premiers trimestres.

En dépit des améliorations de toutes parts, beaucoup reste à faire dans la logique de diminution des risques. C'est sur une base quotidienne que les acteurs plus directement interpellés par la gestion des risques sont témoins de contributions d'employés, de gestionnaires et de partenaires comme les RI-RTF qui continuent d'intervenir de façon à prévenir des accidents. D'autres instances comme le comité de gestion des risques et le comité de vigilance apportent aussi des contributions d'envergure à la sécurité des services. Les meilleures pratiques et les informations tirées de la littérature scientifique sont aussi mises à contribution comme en témoigne l'article qui suit. Ces nombreux efforts nous amènent à comprendre que la gestion des risques au Pavillon du Parc, c'est ensemble que nous pouvons y arriver.

Saviez-vous que, selon les déclarations d'erreurs de médicaments, les usagers reçoivent leur médication sans incident ou accident dans plus de 98% des occasions ? Impressionnant ! On peut alors se demander s'il est toujours pertinent de continuer à déclarer et analyser nos erreurs, puisqu'on en fait si peu...

En fait, chaque erreur de médicament, même une simple omission, peut occasionner de réels impacts sur la santé et le bien-être de l'utilisateur : inconforts physiques, sautes d'humeur, changements de comportement, symptômes de sevrage ou autres effets indésirables plus graves pouvant nécessiter des soins médicaux urgents.

Plusieurs études scientifiques ont démontré qu'il est rare que l'intervenant soit « l'unique » cause de l'erreur ; il s'agit plutôt d'un ensemble de facteurs, souvent liés aux conditions et à l'organisation du travail. La recherche de ces différents facteurs nous permettra de repenser nos façons de faire et, ultimement, d'influencer la sécurité des usagers ainsi que la qualité de vie au travail. En respectant les cinq bons principes d'administration des médicaments, en consultant les procédures et outils à notre disposition et en déclarant toute situation à risque pour l'utilisateur, nous démontrons notre engagement, individuel et collectif, envers la santé, la sécurité et le bien-être des usagers.

Kate St-Arneault APPR soins infirmiers et Stéphane Rodier, APPR

La vitamine D, un outil de prévention des chutes?

Le rôle joué par la vitamine D à l'égard de la santé des os est bien connu. En effet, la vitamine « soleil » aide à prévenir l'ostéoporose et les fractures lorsqu'elle accompagne le calcium. Mais saviez-vous que la vitamine D contribue aussi à la santé des muscles et à l'équilibre, donc à la prévention des chutes ?

La mauvaise nouvelle est que même une alimentation équilibrée basée sur le guide alimentaire canadien ne permet pas d'en avoir une dose suffisante. Il est donc nécessaire de se tourner vers les suppléments. L'Institut national de santé publique du Québec recommande depuis 2011 que les personnes âgées reçoivent un supplément de 800 à 1000 unités de vitamine D3 combiné à un apport de 1200 mg de calcium (par l'alimentation ou les suppléments), et ce, à chaque jour (Gagnon et Lafrance, 2011).

Comme on sait que plusieurs de nos usagers sont à risque de chute, je vous encourage à en discuter avec leur médecin lors d'un prochain rendez-vous. Celui-ci sera alors en mesure d'évaluer si ce supplément est pertinent et sécuritaire pour la personne.

Pour plus d'informations sur la méta-analyse et les recommandations de l'INSPQ en matière de prévention des chutes : Gagnon, C., Lafrance, M. (2011). Prévention des chutes auprès des personnes âgées vivant à domicile. Analyse des données scientifiques et recommandations préliminaires à l'élaboration d'un guide de pratique clinique. Institut national de santé publique du Québec.

La mission de la FONDATION PAVILLON du PARC

- Recueillir des fonds auprès des particuliers, des entreprises et des employés pour soutenir des projets directement reliés à la clientèle desservie par le Pavillon du Parc.
- Aider les personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme en mettant en œuvre des programmes et des services de soutien afin que ces personnes soient plus indépendantes dans la collectivité.

Les objectifs de la FONDATION PAVILLON du PARC

- Offrir du répit aux familles naturelles
Il est primordial que les parents bénéficient d'un arrêt momentané afin de se ressourcer, de se reposer. Cependant, pour que ce répit soit bénéfique, il est indispensable que les parents sachent que leur enfant reçoit les services de personnes compétentes et professionnelles.

La Fondation Pavillon du Parc participe au financement de projets permettant aux parents de bénéficier de moments de répit.

Par exemple :

- des activités supervisées le samedi; ARC, APICO, Trait-d'Union...
- des fins de semaine de répit, des camps de jour; ARC, APICO, Trait-d'Union...
- autres projets favorisant le répit des familles naturelles;
- Favoriser l'intégration des adultes vivant en famille naturelle, en milieu autonome ou en résidence de type familial ou intermédiaire.

Les adultes vivent sous le seuil de la pauvreté et souvent dans un grand isolement. Accéder à une activité de loisir est une grande réussite pour eux.

La Fondation Pavillon du Parc finance donc des projets leur permettant de participer à des activités de loisirs en relation avec leur Projet de vie.

Par exemple :

- des activités sportives comme le hockey-balle, du karaté, permis de pêche et équipement;
- des voyages;
- des camps de vacances; ARC, APICO, Trait-d'Union...
- des activités culturelles ou sportives.

Les demandes de projet

Enfants 0 à 17 ans : Les projets doivent s'adresser à des enfants vivant dans leur milieu naturel.

L'objectif du projet doit être d'offrir du répit à la famille.

Adultes 18 ans et plus: Les projets doivent s'adresser à des adultes vivant en famille naturelle, en milieu autonome ou en résidence de type familial ou intermédiaire. L'objectif du projet doit être d'offrir à ces adultes des moyens pour leur permettre d'actualiser leur projet de vie (des activités de loisirs en relation avec leur projet de vie).

Le conseil d'administration de la FONDATION PAVILLON du PARC

Monsieur Jean Daniel Antille, président
Président chez Lapalme Rheault architects
& associés

Madame Véronique Lepage, vice-présidente
Technicienne en communication au Pavillon du Parc

Madame Nadia Hobbs, administratrice
Pharmacienne propriétaire

Monsieur André Martineau, administrateur
Retraité des Archives nationales du Canada

Monsieur Jean Dansereau, administrateur
Directeur général, Pavillon du Parc

Madame Agnès Beauvais, secrétaire-trésorière

Les activités de levées de fonds de La Fondation Pavillon du Parc sont recueillies par différentes activités.

- campagne annuelle de financement;
- le tournoi de golf au mois de juin;
- le barrage routier en partenariat avec l'Association Richelieu Fondateur en octobre;
- un pool de hockey;
- tirelires dans les points de service, dans des entreprises et des commerces de la région;

- autre : récital, Zumbathon, BBQ, vente de gâteaux, vente de cartes de souhaits et toiles de peinture, chocolat...

La FONDATION PAVILLON du PARC a besoin de votre aide afin de continuer à soutenir des projets; elle a besoin de bénévoles pour les activités de levées de fonds. Quelques heures par année, pour une ou l'autre des activités, augmenteraient de façon marquante les gains pour la Fondation et donc pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.

Pour un don ou achat de cartes :
www.pavillonduparc.qc.ca/fondation-faire-un-don-en-ligne/



Luc Bernard, chef de service responsable des bénévoles

BENEVOLUS De bene, bien Et volus, je veux

Le Pavillon du Parc s'est donné comme défi : L'inclusion authentique des personnes présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble envahissant du développement, afin que la région de l'Outaouais soit inclusive, c'est-à-dire une région où tout le monde a sa place et où chacun puisse contribuer ou s'impliquer.

Le pavillon du Parc reconnaît la contribution importante des bénévoles dans la relève de ce défi.

Nous accueillons chaque année des étudiants et étudiantes bénévoles, dans le cadre du Programme d'apprentissage par l'engagement communautaire de l'Université d'Ottawa, ainsi que des personnes de la communauté.

Cet engagement permet à des usagers d'être accompagnés dans la communauté afin qu'ils

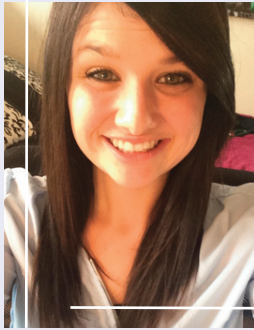
puissent vivre des expériences d'inclusion et ainsi prendre leur place dans la société.

À la session automne 2014, nous avons accueilli 7 étudiantes bénévoles dans le cadre du projet de partenariat avec l'Université d'Ottawa et 2 autres bénévoles de la communauté.

Nous avons également 6 bénévoles qui poursuivent leur engagement depuis l'automne 2013. Nous sommes à diversifier notre recrutement auprès de différents centres d'enseignement de la région, ce qui nous a permis de recruter des bénévoles pour des activités avec les familles.

Toutes ces activités n'auraient pu se concrétiser sans l'engagement des intervenants et de l'établissement.

Quelques témoignages d'engagement



Mon expérience au Pavillon du Parc

La déficience intellectuelle est un sujet qui me tient à cœur. C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai décidé de m'impliquer au sein de l'établissement Le Pavillon du Parc. Mon expérience fut très positive et surtout valorisante. Le programme de jumelage m'a permis de rencontrer une personne formidable avec qui j'ai vite développé un lien d'amitié. J'ai d'ailleurs développé de nouvelles compétences personnelles. Lors de mon expérience, j'ai réalisé qu'il y avait encore un stigma négatif qui naviguait autour de la déficience intellectuelle dans notre société. Cela m'a donné le goût de m'impliquer davantage dans ma collectivité afin de favoriser l'inclusion des personnes avec une déficience intellectuelle. Cette population a beaucoup à nous apprendre, ce sont des gens formidables, qui méritent une place dans notre société. J'encourage les gens à participer à ce programme. C'est un programme bien organisé et les bénévoles sont bien encadrés et encouragés. Bref, j'ai bien aimé mon expérience.

Mariepier



Le bénévolat avec Kaden m'a permis de m'ouvrir les yeux et de comprendre à quel point il est facile de faire une différence dans la vie de quelqu'un d'autre. J'ai aussi réalisé à quel point nous vivons des vies individuelles. La société nous contraint à être productifs et à être gagnants, donc le partage et l'équité sont oubliés. Même en étant très occupé j'ai pris le temps de faire des activités avec ce jeune garçon ce qui m'a permis de prendre le

temps de l'écouter. Enfin, j'ai pu faire une différence dans sa vie et dans la mienne. En partageant mon temps avec Kaden j'ai appris à sortir de mon monde individualiste. J'ai constaté que mes approches étaient grandement concentrées sur « l'empowerment », donc, j'ai laissé Kaden s'exprimer et j'ai tenu compte de ses intérêts et ses valeurs. C'est aussi lui qui décidait des activités que nous allions faire et de quoi nous allions parler. Il était libre de s'exprimer et libre de prendre des décisions. De plus, j'ai utilisé l'art pour atteindre un concept d'unité. Par contre, ce n'était pas juste lui qui écrivait ou qui peignait, moi aussi je m'exprimais. Moi aussi je parlais et lui m'écoutait. Ainsi, nous échangeons nos savoirs et nos expériences de vie tout en apprenant à se connaître. C'était une expérience d'une grande importance dans ma vie. J'ai beaucoup appris sur moi-même, j'ai compris qu'il faut prendre le temps d'écouter avec le cœur, pas seulement les oreilles et que le don de soi-même est plus qu'important pour être heureux et équilibré.

Kamille

Une offre de services par parcours de vie

Plus que jamais la décision du Pavillon du Parc de repenser en 2011 son offre de services cliniques autour des parcours de vie s'avère d'actualité.

Aborder l'organisation des services par parcours de vie est un choix. Un choix basé sur des situations de vie et non sur des structures d'organisation.

Le choix du Pavillon du Parc de présenter les offres de services spécialisés par parcours de vie témoigne d'un virage dans la façon de concevoir les services. Ainsi, au lieu de les présenter selon les différents contextes dans lesquels la personne peut cheminer (contextes d'intégration communautaire, d'intégration au travail ou d'intégration résidentielle), la présentation par parcours de vie signifie que les services sont associés d'abord à la personne, dans sa globalité, en prenant en considération toutes ses dimensions. Cette démarche est en congruence avec la volonté de mettre la personne au centre des services tel qu'on le retrouve énoncée dans chacune des grandes politiques sociales des dernières années au Québec. En effet, les situations vécues par les personnes ne peuvent être dissociées de leur contexte social et doivent avant tout en tenir compte, c'est la caractéristique des actions dans le secteur social.

Ce qui est une caractéristique de l'intervention sociale, au sens large du terme, c'est la contextualisation de ses manifestations et des solutions à mettre en place avec la personne. Cette contextualisation évolue aussi en fonction de l'âge de la personne, de l'exercice de ses rôles sociaux en évolution avec ceux de ses parents, de ses proches ou de ses enfants. Ainsi, chaque parcours de vie est représentatif d'une période durant laquelle la situation de la personne évolue et se modifie. Il en est de même pour les contextes dans lesquels elle se situe. L'offre de services par parcours de vie procure donc une

flexibilité qui permet de considérer la personne selon les besoins requis par l'évolution de sa situation.

En complément, il faut rappeler que les difficultés, problèmes, raisons de demandes d'aide ou de soutien peuvent se présenter sous différentes formes et varier en intensité et en continuité et souvent requiert une action intense et dans de brefs délais.

Plusieurs dimensions sont à aborder ou observer avec chaque personne. La grille élaborée par le Social Policy Research Unit d'Écosse nous rappelle les différentes sphères, que ce soit :

- le contrôle de la vie quotidienne (l'utilisateur du service peut choisir quoi faire et quand le faire, avoir le contrôle sur sa vie et ses activités quotidiennes);
- l'hygiène personnelle et de confort (l'utilisateur de services sent qu'il / elle est personnellement propre et confortable et a l'air présentable ou, au mieux, est habillé et soigné d'une façon qui reflète ses préférences personnelles);
- la nourriture et boisson (l'utilisateur de services, sent qu'il / elle a un régime alimentaire nutritif, varié et culturellement appropriée avec suffisamment de nourriture et de boisson, en temps opportun, qu'il / elle aime);
- la sécurité personnelle (l'utilisateur de services se sent en sécurité. Cela signifie être libre de la peur de la violence, de chute ou tout autre atteinte physique ou la peur d'être attaqué et volé);
- La participation sociale et l'affiliation (l'utilisateur de services est satisfait de sa situation sociale. On entend par situation sociale, la continuité des relations significatives avec les amis et la famille, le sentiment d'être impliqué ou de faire partie d'une communauté, si cela s'avère important pour l'utilisateur de service);

- l'occupation (l'utilisateur de services est suffisamment occupé dans une gamme d'activités intéressantes, que ce soit l'emploi formel, un travail non rémunéré, prendre soin des autres ou des activités de loisirs);

- l'hébergement propre et le confort (l'utilisateur de services le considère son milieu de vie, où toutes les pièces sont propres et confortables);

- et enfin (et surtout) la dignité (l'impact psychologique - négatif ou positif - du soutien et des soins sur le sens de soi que l'utilisateur du service y trouve).

Certes, ces éléments ont des intensités variables selon l'âge et le réseau familial, mais ces éléments sont toujours présents et doivent être à la base de l'évaluation de la qualité de nos services.

La prévention de l'exclusion sociale et la réduction des inégalités doivent s'arrimer avec le contexte de vie de la personne et il est donc nécessaire de s'attarder aux étapes de la vie ou des trajectoires de vie. Les périodes de transition sont toujours des éléments critiques et leurs réussites sont des clés pour réduire le risque d'exclusion sociale :

- en effet l'enfant présentant une déficience est plus à risque de marginalisation en milieu scolaire, la transition vers le primaire d'un petit enfant devient un objectif;

- aider un adolescent vivant des problèmes de dépendance implique une lecture de son environnement familial et scolaire et suppose la réduction des facteurs de motivation à la consommation;

- soutenir un jeune adulte dans une démarche de retour aux études après une longue période de décrochage nécessitera un soutien social pour en faciliter la réussite;

- aider et soigner une personne plus âgée à domicile suppose soutien à la personne et aussi à son entourage.

Le défi de l'avenir sera de développer une approche d'organisation de services qui dépasse les missions d'établissements qui sont définies par niveau de services (par exemple, centre de réadaptation), par groupes de population (par exemple : jeunes, personnes présentant une

déficience), par problèmes de santé (par exemple : santé mentale). Sinon, le risque de maintenir ou de recréer les silos actuels demeurent. Pour bien accompagner les personnes, il faut bien comprendre leurs conditions de vie et bien identifier leurs trajectoires de vie. Une approche par parcours de vie offre plusieurs avantages parce que :

- Le parcours de vie (age-graded) est défini comme une séquence d'événements qui se déroule en fonction de groupes d'âge socialement définie, ordonné dans le temps et inscrit dans des contextes historiques ;

- Le parcours de vie relie le développement individuel aux contextes sociaux et aux temporalités (sociales et historiques) ;

- Le parcours de vie résulte de l'ensemble des trajectoires d'un individu (familiale, éducative, professionnelle, résidentielle) et sont ponctuées de périodes de plus ou moins longue durée ;

- Le parcours de vie marque également l'importance des transitions où la personne est amenée à vivre des changements d'état, de statut ou de rôle tout au long de son existence ;

- Le parcours de vie permet de refléter le développement de la personne tout au long de sa vie, selon ses environnements et permet de relier dans une trajectoire l'impact des difficultés pour la personne et pour ses proches au travers des grandes étapes de sa vie.

Ainsi, pour comprendre le développement humain, il faut tenir compte du fait que les transitions et expériences ont des conséquences, et que ces dernières s'additionnent et s'influencent au fil de la trajectoire de l'individu (Gherghel, 2013).

Une démarche de réflexion sur l'organisation des services dans le domaine social aura comme effet souhaité de :

- produire des résultats pour la personne relatifs à sa qualité de vie au sens large du terme;

- produire des résultats pour améliorer le processus lié à l'expérience des personnes au contact des services;

- produire des résultats liés aux changements du fonctionnement de la trajectoire des services pour en réduire les ruptures.

Un portrait des programmes ICI et IPI

Vous avez entendu parler des programmes ICI et IPI. Encore des acronymes! Que signifient-ils? ICI est un programme qui s'adresse à des enfants de 0 à 5 ans qui ont un diagnostic de troubles du spectre de l'autisme (TSA); on parlait autrefois de troubles envahissants du développement (TED). L'acronyme signifie Intervention Comportementale Intensive. Le programme IPI quant à lui, s'adresse aussi à des enfants de 0 à 5 ans, mais qui ont un diagnostic de déficience intellectuelle (DI). L'acronyme signifie Intervention précoce Intensive.

Rappelons d'entrée de jeu que le programme IPI a été développé dans une perspective d'équité, puisque les enfants ayant un TSA avaient déjà vingt heures par semaine d'intervention comportementale intensive, alors que ceux ayant une DI recevaient des services spécialisés d'environ cinq heures par semaine. L'établissement voulait également s'assurer de la spécialisation et de l'harmonisation des services en mettant sur pied une équipe interdisciplinaire dédiée à la petite enfance. Comme les écrits scientifiques démontrent les bienfaits d'une intervention précoce en milieu de garde pour les enfants ayant une déficience intellectuelle, des ententes ont été conclues avec ces milieux pour offrir des services à la fois intensifs et inclusifs. Ajoutons également que ces objectifs étaient en concordance avec les

Nous avons essayé de l'intégrer dans 3 milieux de garde différents avant ce programme, mais aucun n'a pu le garder à cause du manque de soutien.

Parents

orientations stratégiques de l'établissement, qui placent au premier plan le rôle du Pavillon du Parc dans la promotion d'une communauté inclusive et son engagement au dialogue avec ses partenaires.

Ces deux programmes comptent sur l'expertise d'une équipe spécialisée et interdisciplinaire composée de professionnels de plusieurs disciplines :

psychoéducation (porteur de dossier), orthophonie, ergothérapie, physiothérapie, réadaptation physique, et psychologie. À cette équipe se joint une éducatrice-accompagnatrice qui offre un soutien supplémentaire et individualisé à l'enfant dans le milieu de garde pendant quatre heures par jour (vingt heures par semaine). Cette dernière reçoit de la formation et un soutien régulier de l'équipe spécialisée et interdisciplinaire, ce qui lui permet de contribuer à la poursuite des objectifs ciblés spécifiquement pour l'enfant dans le milieu de garde. Avec les parents au premier plan, c'est donc toute une communauté éducative qui se concerta pour offrir à chaque jeune enfant une gamme de

Le contact avec les autres s'est amélioré et il est moins dans sa bulle. Il communique mieux et il peut maintenant participer aux activités de groupe.

Parents

services d'intervention. L'atteinte des objectifs en est ainsi facilitée, et l'enfant qu'il ait une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme a accès aux mêmes milieux et services que les autres enfants de sa communauté. Ces enfants qu'ils aient une DI ou un TSA, ont des besoins importants pour pallier à leurs limitations fonctionnelles. Les interventions cibleront les habiletés sociales, les habiletés de communication et les comportements. L'intervention dans le milieu familial permet de suggérer aux parents des stratégies éducatives pour stimuler leur enfant. Le milieu de garde, quant à lui, s'avère un choix logique pour assurer la généralisation des apprentissages de l'enfant et sa préparation à son intégration scolaire.

Dans une perspective d'amélioration continue de la qualité et dans un souci de valider la pertinence

Faire une intégration, ça fait comprendre beaucoup de choses.

Partenaire-milieu de garde

Nos forces sont mises ensemble : maison, garderie, Pavillon du Parc. La communication est constante.

Parents

de ces interventions, une évaluation, menée par des chercheurs indépendants, est associée au déploiement de chacun de ces programmes. Des outils d'évaluation cliniques sont utilisés pour mesurer les retombées sur le développement de l'enfant et sur ses comportements adaptatifs.

Les données préliminaires sont très éloquentes. L'écart à la moyenne, chez les enfants ayant terminé le programme, ne s'est pas accentué, contrairement à ce qui est rapporté dans la littérature, pour des enfants qui n'ont pas bénéficié de tels programmes. D'autres outils ont été développés plus spécifiquement pour mesurer la satisfaction des milieux, soit les familles et les services de garde. Les données analysées à date, démontrent un haut niveau de satisfaction. Les progrès de l'enfant, le professionnalisme de l'équipe et la collaboration de tous les acteurs concernés sont

C'est un programme fantastique (ICI) car il permet de faire avancer les enfants à leur plein potentiel.

Partenaire-milieu de garde

les éléments qui ressortent auprès des parents. Du côté des milieux de garde, ils mentionnent plus particulièrement le soutien apporté par les services spécialisés pour favoriser une meilleure inclusion de l'enfant et l'enrichissement des connaissances. L'équipe spécialisée et interdisciplinaire procède aussi régulièrement à des auto-évaluations pour vérifier la concordance des pratiques avec les objectifs visés et les données des recherches reconnues dans la littérature scientifique (les données probantes).

En plus du résultat des évaluations sur la qualité d'implantation des programmes et de leur impact dans la vie des enfants, de leur famille et de leur contribution à une inclusion sociale réussie, le Pavillon du Parc a reçu une reconnaissance de l'excellence de ces programmes par les prix qui lui ont été octroyés. Des améliorations sont encore possibles et nécessaires et nous poursuivons nos efforts en ce sens. L'implication des parents et les

enjeux liés à la transition vers le milieu scolaire en font partie. Il y a deux ans nous avons donc ajusté notre organisation de service pour maintenir le suivi des enfants jusqu'à sept (7) ans par la même équipe de professionnel. Le transfert aux équipes territoriales, pour ceux pour qui un soutien est toujours nécessaire, n'ayant lieu qu'une fois l'enfant à l'école. On peut déjà observer un progrès

Les conseils qui ont été donnés se transfèrent pour d'autres enfants et nous sommes tous mieux préparés.

Éducatrice en garderie

dans le succès de cette transition. De nouvelles approches sont en développement auprès des familles et nous sommes engagés à bien suivre (mesurer) leurs effets.

Nous sommes un peu victime de la qualité de ces programmes et le nombre de demandes ne cesse de croître. Nous arrivons quand même à maintenir des temps d'attente largement inférieurs aux normes provinciales de 90 jours. Actuellement la majorité des enfants débutent le programme à l'âge de 2 ans (l'âge usuel d'accès aux services de garde).

En guise de conclusion, nous croyons qu'il est permis d'espérer que cet apprentissage de la vie en société aura un impact sur la trajectoire future de tous les enfants (avec ou sans DI/TSA). Les résultats recueillis à ce jour nous font voir les avantages très positifs d'un tel programme. La cueillette de données est continue, et nous pourrions ainsi vérifier si la tendance observée se maintient dans les années à venir. Outre les impacts sur le développement des enfants, la satisfaction des parents et celle des milieux de garde sont des éléments importants à considérer. Le Pavillon du Parc, avec une approche qui est à la fois inclusive, intensive et personnalisée, joue un rôle à la fois incitatif et stratégique dans la promotion d'une communauté inclusive. C'est ce qui nous incite à poursuivre nos efforts en ce sens, en restant à l'affût des progrès et initiatives qui émergent et qui pourraient permettre une meilleure efficacité de ces programmes ou le développement d'approches complémentaires.

Le projet de loi 10, qu'en est-il au juste?

Que vous ayez beaucoup lu ou non sur ce projet de loi, il y a encore aujourd'hui plus de questions que de réponses sur l'impact qu'il aura sur les services. Le projet de loi vient profondément modifier la structure du réseau de la santé et des services sociaux. Il se présente également dans un contexte d'austérité où le gouvernement vise à réduire considérablement ses dépenses. Le réseau de la santé et des services sociaux, représentant près de 50% du budget de l'état, est particulièrement touché par ce choix budgétaire.

On ne peut s'opposer aux objectifs visés par le projet de loi 10, nommément une meilleure accessibilité aux services et une meilleure fluidité entre les services. Ces objectifs sont accompagnés d'un engagement explicite à maintenir des services de proximité et un souci envers « les besoins de la population, particulièrement pour les clientèles vulnérables ». Cependant rien dans ce projet n'en précise les modalités et mécanismes de reddition de compte. La protectrice du citoyen elle-même a exprimé ses craintes quant au risque de négliger les services sociaux au profit de la mission médicale et hospitalière. Plusieurs voix se sont exprimées pour formuler leurs inquiétudes sur le sort réservé aux personnes les plus vulnérables de notre société dont plusieurs ne bénéficient déjà pas du soutien dont ils ont besoin. Quand on regarde l'ampleur des économies recherchées, plusieurs doutes ont été exprimés sur le réalisme que les transformations administratives puissent les générer sans toucher les services.

Outre l'abolition des Agences, le nouvel établissement, créé par le projet de loi 10 et tel que stipulé, « succède » ou se substitue à l'ensemble des établissements publics, dont le Pavillon du Parc. Malgré les lacunes du système actuel, l'adoption du projet de loi entraînera la disparition de conseils d'administration et de leurs comités dédiés aux personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme et à leurs familles. Ceci

pourrait mener à la fragilisation du soutien apporté à une multitude d'organismes communautaires. Plusieurs de nos instances actuelles disparaîtront ou se verront noyer dans des entités beaucoup plus grandes. Les amendements récents donneront un sursis au comité des usagers actuel, sans pour autant leur garantir une place dans la structure de gouverne.

L'intégration et la fluidité des services ne sont pas uniquement tributaires de la structure de gouverne d'un réseau. Faut-il encore que des possibilités réelles soient données aux citoyens de faire entendre leur voix aux dirigeants sur la pertinence de la dispensation et de l'organisation de ces services.

Il y a une unanimité parmi les organismes qui offrent des services auprès de clientèle plus vulnérable pour exprimer leurs inquiétudes pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme qui se retrouveront noyées dans des structures énormes préoccupées davantage par leur santé que par leur participation sociale. Comment les structures proposées par le projet de loi 10 permettront-elles aux personnes de faire entendre leur voix au sein des nouvelles structures et au conseil d'administration des CISSS ? Comment assurer leur participation à titre de citoyen à part entière ? Quelles seront les conséquences de l'élimination des structures qui offrent les services spécialisés auprès de cette clientèle ? Comment relever les défis déjà énormes du recrutement et de rétention du personnel ? Comment préserver, poursuivre et consolider les expertises acquises au cours des 10 dernières années ? Comment poursuivre les efforts consacrés à stimuler la recherche, le développement et le transfert des connaissances ?

Certaines réponses nous viendront au fur et à mesure de la mise en place et du déploiement de ces nouveaux CISSS et de leurs règles de fonctionnement. Nous sommes associés aux démarches entreprises au plan provincial pour

préserver certains acquis nécessaires pour notre clientèle, tant pour le soutien de la recherche dans notre domaine d'expertise, que pour le développement de nos pratiques. Bien que la plupart des changements viendront graduellement, plusieurs paramètres de notre environnement seront rapidement modifiés. Vouloir diminuer la lourdeur administrative et financière du réseau est sans contredit un objectif méritoire. Toutefois, l'atteinte d'un tel objectif ne peut faire l'économie d'une réelle concertation quant aux multiples conséquences possibles dans le cadre d'un tel changement. Tout en restant vigilant et en posant les gestes nécessaires à la poursuite de notre mission, il nous apparaît judicieux d'entreprendre dès

maintenant une démarche de concertation auprès de l'ensemble des personnes impliquées (représentants des usagers et leur famille, des intervenants terrains et des gestionnaires, ainsi que des représentants des organismes communautaires, partenaires du réseau et universitaires). En décidant d'une structure de réseau à deux paliers (ministère et un seul établissement par région administrative), le ministre crée une opportunité sans précédent. Avec l'appui du Conseil d'administration, la Direction générale du Pavillon du Parc veut profiter de la conjoncture actuelle et invitera à une démarche de réflexion pour revisiter la dispensation des services en réponse aux besoins de la clientèle.

Entente entre les centres jeunesse de l'Outaouais et le Pavillon du Parc

Le 4 septembre dernier, le Pavillon du Parc et le Centre Jeunesse de l'Outaouais (CJO) signaient un protocole d'entente pour mieux répondre aux besoins de leur clientèle. En effet, tout jeune présentant une déficience intellectuelle, un retard global de développement ou un trouble du spectre de l'autisme sera assuré de service conjoint mieux intégré et sans rupture de l'une ou l'autre des parties, selon ses besoins et les ressources de son environnement.

Les deux parties adhèrent au principe fondamental que tout doit être mis en place pour permettre le maintien de l'enfant dans son milieu naturel, tout en reconnaissant que des épisodes de services peuvent nécessiter un retrait de l'enfant de son milieu. Cette entente vient clairement baliser les processus et les responsabilités respectives de chacune des organisations que ce soit lors de la réception et traitement des signalements ou à l'étape de l'évaluation /orientation ou celle de l'application et de suivi des mesures inscrites tant dans la loi de la santé et des services sociaux, que dans la loi de la protection de la jeunesse.

La mission de chaque établissement n'est en rien modifiée par cette entente. La mission du Pavillon du Parc demeure d'offrir des services spécialisés de réadaptation. L'entente vient principalement clarifier les modalités de collaboration notamment dans les situations où l'enfant nécessite des services d'hébergement dans une ressource ayant le mandat et les compétences pour répondre à ses besoins spécifiques. Dans le souci d'assurer un service adapté, le CJO et le Pavillon du Parc s'engagent à développer et à partager un réseau de ressources (RTF ou RI) capable de répondre aux besoins des enfants et des jeunes provenant des missions du CJO et du Pavillon du Parc.

En tout temps les deux établissements travailleront conjointement à la recherche de solutions requises pour une situation particulière ou lors de période de transition, particulièrement lors du passage à la vie adulte.

Nous pouvons nous réjouir de la conclusion de cette entente qui trace la voie au futur et fait œuvre de pionnier au plan provincial.